



Stratégie de gestion et d'utilisation des masques en provenance de la réserve nationale

Le Ministère et la Direction de la santé présentent dans ce document leur stratégie de gestion et d'utilisation des masques de protection en provenance de la réserve nationale. Cette stratégie vise **avant tout à protéger les professionnels de la santé** qui sont en première ligne dans notre combat contre le virus et complète une distribution de masques aux médecins en cabinet libéral déjà en cours depuis plus de 10 jours (plus de 130'000 masques distribués) et aux pharmaciens (distribution commencée le 18 mars). A noter également que les hôpitaux ont déjà été fournis en masques ces derniers jours, à partir de la réserve nationale.

Notre réserve nationale n'est évidemment pas illimitée même si nous avons lancé un certain nombre de commandes auprès de divers fournisseurs – également via le mécanisme du joint procurement européen – afin de garantir un approvisionnement suffisant. Nous attendons livraisons dans les jours à venir, tout en sachant qu'il persiste une incertitude sur les livraisons dues à des contraintes externes (fermetures de frontières, limitations des exportations etc ...).

L'utilisation des masques de la réserve nationale doit, en effet, être encadrée afin de répondre avant tout et le mieux possible aux besoins des professionnels de santé. La protection de notre système de santé et de ses professionnels pour maintenir la prise en charge des patients et la continuité des soins reste notre priorité.

La stratégie doit ainsi bénéficier prioritairement aux professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville, à l'hôpital et dans des structures de soins accueillant des personnes fragiles, ainsi qu'aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap.

Les publics concernés et les consignes d'utilisation seront progressivement **adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles.**

Nous soulignons que la bonne mise en œuvre de cette stratégie repose sur **le civisme, la responsabilité individuelle et l'évaluation permanente du risque face à une situation inédite et très évolutive.** L'application stricte et tous les **gestes barrières** demeure la mesure la plus efficace pour freiner la diffusion du virus. Le respect des consignes qui sont données quant à l'usage des masques est également essentiel (voir document : Recommandations pour la protection du personnel de santé basées sur le document WHO: Rational use of personal protective equipment for coronavirus disease 2019 (COVID-19) du 27 février 2020. Version du 18 mars 2020)

Modalités de mise à disposition des masques pour les professionnels

| Catégorie de professionnel | Type de masque | Mode de distribution |
|--|--|--|
| Médecins en cabinet privé | Masques chirurgicaux | Distribution initiale de 100 masques. Deuxième distribution de 100 masques. A retirer à la Villa Louvigny. |
| Infirmiers, sages-femmes en cabinet privé | Masques chirurgicaux | 50 masques. A retirer à la Villa Louvigny |
| Médecins ou infirmiers en cabinet privé | Masques FFP2 | Sur justification particulière : réalisation d'actes générant des aérosols |
| Médecins-dentistes en cabinet privé | Masques chirurgicaux | Distribution initiale de 100 masques. |
| | Masques FFP2 pour actes indiqués | Limité aux services d'urgence des médecins-dentistes en place depuis le 19 mars 2020. |
| Pharmaciens en officine | Masques chirurgicaux | 100 masques. A retirer à la Villa Louvigny |
| Masseur-kinésithérapeute en cabinet privé | Masques chirurgicaux | 50 masques à retirer à la Villa Louvigny |
| | Masques FFP2 pour actes indiqués (kiné respiratoire) | 20 masques à retirer à la Villa Louvigny |
| Professionnel de santé dans le secteur des soins (maisons de soins ou réseaux de soins à domicile) | Masques chirurgicaux | Distribution aux maisons de soins et aux réseaux de soins en fonction d'un relevé de besoins actualisé |
| Ambulancier (hors CGDIS) | Masques chirurgicaux | 50 masques par ambulancier. A retirer à la Villa Louvigny |
| Personnel du CGDIS | Masques chirurgicaux | Distribution par CGDIS |
| | Masques FFP2 pour actes indiqués | |
| Technicien de laboratoire en contact direct avec des échantillons potentiellement contaminés | Masques FFP2 pour actes indiqués | Distribution aux laboratoires sur base d'un relevé actualisé de leurs besoins |
| Médecin ou personnel de santé travaillant dans un service d'urgence ou de soins intensifs | Masques chirurgicaux | Distribution aux hôpitaux sur base d'un relevé actualisé de leurs besoins |
| | Masques FFP2 pour actes indiqués | |
| Médecin ou personnel de santé travaillant dans un autre type de service de soins | Masques chirurgicaux | Distribution aux hôpitaux sur base d'un relevé actualisé de leurs besoins |